

Questions d'argent ...

Une fois n'est pas coutume ... Il faut bien de temps en temps parler d'argent. On entend parfois dire que l'Église n'est après tout qu'une secte parmi d'autres. C'est faux ! En général, les sectes sont riches. L'Église, ses diocèses, ses paroisses ne le sont pas, loin de là ... Il est nécessaire de regarder cette situation avec attention. En s'intéressant à ce qui nous touche au plus près, notre Secteur Pastoral.

Les recettes financières de l'église ne proviennent que des dons des fidèles.

Le denier de l'Église. Il est versé directement au Diocèse de Pontoise et permet de faire face aux dépenses courantes, d'assurer une partie du « salaire » des prêtres et de rémunérer les laïcs salariés du Diocèse. Le montant du don varie en fonction des moyens de chacun.

Legs et donations : seule l'Association Diocésaine est habilitée à recevoir des legs et donations.

Offrandes de messes demandées à une intention particulière (pour un défunt, pour un événement heureux). Le montant minimal proposé est de 16 €.

Quêtes et casuels : les quêtes des messes dominicales et les casuels (offrandes à l'occasion de baptêmes, mariages et obsèques) restent la propriété des paroisses et servent à couvrir les dépenses de fonctionnement.

Les sacrements sont évidemment gratuits. Mais les dépenses existent et doivent être couvertes. Il est donc d'usage d'indiquer un montant des offrandes : 50 € pour le baptême ; entre 200 € et 300 € pour les mariages ; 185 € pour les funérailles. Il est évidemment possible de donner davantage ...

Quêtes impérées : certains dimanches, des quêtes supplémentaires sont faites au niveau national pour des usages spécifiques (catéchèse, missions, prêtres âgés, vocation, etc.) ou en soutien à des œuvres caritatives (Secours catholique, CCFD).

Ressources diverses : tronc, kermesses, repas paroissial, manifestations de bienfaisance, etc.

Les recettes servent à financer les charges de fonctionnement du Secteur Pastoral.

Frais pour les célébrations : hosties, vin de messe, cierges, déplacements des prêtres dans les villages ou pour des réunions ; frais administratifs de communication (téléphone, photocopies, etc.).

Activités paroissiales liées à la préparation des sacrements, aux achats pour la catéchèse et l'aumônerie, etc.

Usage et entretien des locaux : chauffage, électricité, eau, taxe d'habitation, entretien des bâtiments, etc.

Participation « solidarité diocésaine ». Versée chaque mois à l'Association diocésaine, elle sert au fonctionnement des différents services : catéchèse, aumôneries, formation, vocations, liturgie, pastorale familiale, communication, etc.

Le secteur pastoral Vexin Ouest n'emploie aucun salarié ; tous ceux qui œuvrent sont des bénévoles.

Comme pour toutes les sociétés et associations, une vérification annuelle des comptes est effectuée à l'Association diocésaine par des commissaires aux comptes et un contrôle est fait à tour de rôle pour les différents secteurs paroissiaux.

Quel est le salaire d'un prêtre ?

Pour notre secteur, le revenu mensuel se compose de deux parties :

- Une indemnité de base versée par le diocèse, qui est la même pour les prêtres et pour l'évêque, d'un montant net imposable de 337,76 €.

- Une allocation mensuelle imposable de 400 € soit l'équivalent de 25 messes, versée par la paroisse, dont le montant est fixé par le diocèse pour tous les prêtres.

Deux autres allocations sont également versées par notre secteur : 240 € pour le Prieuré Saint-Benoît à Chérence et 240 € pour le prêtre du CentreAssise à St Gervais.

Nous avons donc besoin d'un minimum de 1680 € par mois, entre casuels et offrandes de messes, pour assurer ces versements.

Le revenu mensuel d'un prêtre de notre secteur s'établit ainsi à 737,76 €, ce qui est assez éloigné du SMIC ...

À ceci, il y a lieu d'ajouter le remboursement par la paroisse des déplacements effectués pour le secteur : 0,49 € par km justifié (prix fixé par le Diocèse) et un logement de fonction pour lequel il ne paie pas de charges. Le prêtre assure sa nourriture.

On voit que la situation matérielle de nos prêtres est loin d'être confortable. L'état des finances du secteur est tout aussi précaire (voir ci-dessous les comptes du dernier exercice). Encore faut-il redire que le fonctionnement est entièrement assuré par des bénévoles !

Il est du devoir de chacun de faire un effort substantiel pour accroître les ressources de notre secteur. En avril dernier, le Père Xavier avait lancé un appel, qui eut peu d'écho, pour une plus juste contribution aux quêtes dominicales (voir graphique page suivante). Il n'est jamais trop tard pour bien faire ... et faire mieux encore.

Les membres du Conseil aux affaires économiques

Comptes de l'exercice annuel du 01/09/2012 au 31/08/2013 :

RECETTES pour 114 625,09 €uros	DÉPENSES pour 127 174,86 €uros
Essentiellement constituées de :	Essentiellement constituées de :
- Quêtes paroissiales 34 758,26	- EDF 10 509,60
- Baptêmes 7 358,90	- GDF 6 666,37
- Mariages 29 595,81	- Eau 1 033,27
- Obsèques 17 155,00	- Fuel 5 006,12
- Dons courants 1 389,50	- Entretien divers 2 439,69
- Cierges 3 860,79	- Photocopieur 3 369,84
- Prêt de salle paroissiale 300,00	- Fournitures de bureau 1 201,57
- Indemnités gardiennage 434,55	- Fournitures pour le culte 4 852,75
- Divers (fleurs, chauffage) 70,00	- Activités caté & Aumônerie 4 047,81
- Revenus de valeurs mobilières 5 796,31	- Participation à la vie de la Paroisse 2 047,35
- Cotisations catéchèse 4 540,00	- Transport collectif 326,40
- Cotisations Aumônerie 3 025,00	- Déplacements des prêtres 10 239,04
- Remboursement Assurances (Sinistre) .. 4 244,12	- Missions & Réceptions 298,20
- Produits divers 2 096,85	- Affranchissement & Téléphone 4 035,25
	- Taxe Habitation 145,00
	- Participation solidarité diocésaine 28 730,00
	- Charges diverses 308,53
	- Amortissements Bâtiments & Matériel .. 41 918,07
DEFICIT -12 549,77€	

A titre indicatif : Produits des quêtes dominicales à Magny-en-Vexin (exercice 2012-2013). En dehors de quelques « pics » (Noël, Pâques, confirmations), la moyenne hebdomadaire est d'environ 300 €.

